

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	Gazole Pêche / Gazole Marine
Nom d'expédition	Les règles de l'annexe 1 de MARPOL s'appliquent aux expéditions en vrac par voie maritime. Catégorie: gazoles, notamment les soutes de navire
n° SDS	SFR2122
Type de produit	Liquide.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	
	Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges Utiliser dans des carburants - Consommateur Utiliser dans des carburants - Industriel Utiliser dans des carburants - Professionnel

Utilisation de la substance/du mélange	Le Gazole Pêche est un gazole à destination des moteurs de bateaux. Gazole Marine. Ce produit destiné exclusivement à la Marine Nationale. Pour tout renseignement supplémentaire, se reporter à la fiche de données de sécurité correspondante ou contacter nos services.
---	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	BP France Campus Saint Christophe Bâtiment Galilée 3 10 avenue de l'Entreprise Cergy Saint Christophe 95863 CERGY PONTOISE France
--------------------	---

Adresse électronique	Tel. 01 34 22 40 00 MSDSadvice@bp.com
-----------------------------	--

1.4 Numéro d'appel d'urgence

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	Tél 01 45 42 59 59 : ORFILA Tél 01 40 05 48 48 - Centre Anti-Poisons de Paris, Hôpital Fernand Widal - 200, Rue de Faubourg Saint-Denis - 75475 Paris Cedex 10 Tél 04 72 11 69 11 - Centre Anti-Poisons de Lyon, Hôpital Edouard Herriot, Bâtiment A - 162, Avenue de la Cassagne - 69424 Lyon Cedex 3 Tél 04 91 75 25 25 - Centre Anti-Poisons de Marseille, Hôpital Salvator, 249, Boulevard Sainte-Marguerite - 13274 Marseille Cedex 9
---------------------------------	---

Tél: 01 30 30 49 99 - Permanence BP France 24/24

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]	

Flam. Liq. 3, H226
Acute Tox. 4, H332
Skin Irrit. 2, H315
Carc. 2, H351
STOT RE 2, H373 (moelle osseuse, foie, thymus)
Asp. Tox. 1, H304
Aquatic Chronic 2, H411

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Nom du produit	Gazole Pêche / Gazole Marine			Code du produit	SFR2122	Page 1 de 33
Version	5	Date d'édition	3 Octobre 2019	Format	France (France)	Langue FRANÇAIS

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Consulter les sections 11 et 12 pour des informations plus détaillées sur les effets sur la santé, les symptômes et les risques pour l'environnement.

2.2 Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
 H332 - Nocif par inhalation.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
 H351 - Susceptible de provoquer le cancer.
 H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (moelle osseuse, foie, thymus)
 H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence**Prévention**

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P280 - Porter des gants de protection. Porter des vêtements de protection. Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.
 P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
 P260 - Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols.

Intervention

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

Stockage

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination

P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux

☑ Combustibles, diesels

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Non applicable.

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants

Oui, applicable.

Avertissement tactile de danger

Oui, applicable.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et tPtB**

☑ Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) N°1907/2006.

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

☑ Le mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification**

Ce produit contient une quantité importante d'hydrocarbures polynucléaires aromatiques. Des études expérimentales ont révélé que certains d'entre eux sont susceptibles de provoquer le cancer de la peau.

Nota : Applications sous haute pression.

Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Se reporter à la rubrique "Note au médecin traitant" dans le chapitre 4 "Premiers secours" de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges****Définition du produit**

Mélange

Mélange complexe de distillats moyens ayant un nombre de carbones situé entre C10-C28.

Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
Combustibles, diesels	REACH #: 01-2119484664-27 CE: 269-822-7 CAS: 68334-30-5 Index: 649-224-00-6	≥90	Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 (moelle osseuse, foie, thymus) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	[1]

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

[6] Divulcation supplémentaire en vertu de la politique d'entreprise

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours****Contact avec les yeux**

En cas de contact, laver immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être éloignées du globe oculaire afin de procéder à un rinçage approfondi. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Mouiller le vêtement contaminé avec de l'eau avant de le retirer. Cette opération est nécessaire pour éviter le risque d'étincelles générées par l'électricité statique qui pourraient enflammer le vêtement contaminé. Le vêtement contaminé constitue un risque d'incendie. Les vêtements en cuir contaminés, et plus particulièrement les chaussures, doivent être mis au rebut. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre. Consulter un médecin.

Inhalation

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Consulter un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des sauveteurs

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Effets aigus potentiels sur la santé**Inhalation**

Nocif par inhalation.

Ingestion

Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac. Inspiration dangereuse en cas d'ingestion - Nocif ou mortel si le liquide est inspiré dans les poumons.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**Contact avec la peau** Provoque une irritation cutanée.**Contact avec les yeux** Aucun effet important ou danger critique connu.**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Inhalation** Les vapeurs, brouillards ou fumées peuvent contenir des hydrocarbures polynucléaires aromatiques dont certains sont des cancérogènes cutanés. Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique. Les vapeurs, le brouillard ou les émanations peuvent irriter le nez, la bouche et les voies respiratoires.**Ingestion** En cas d'ingestion, peut irriter la bouche, la gorge et le système digestif. En cas d'ingestion, peut provoquer des douleurs abdominales, des crampes d'estomac, des nausées, des vomissements, une diarrhée, des vertiges et des somnolences.**Contact avec la peau** Comme pour tous les produits qui contiennent des niveaux potentiellement dangereux d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, des contacts cutanés prolongés ou fréquents peuvent éventuellement provoquer des dermatoses ou des affections cutanées irréversibles plus graves, comme le cancer.**Contact avec les yeux** Les vapeurs, le brouillard ou les émanations peuvent provoquer une irritation oculaire. L'exposition aux vapeurs, au brouillard ou aux fumées peut provoquer des symptômes tels que des yeux qui piquent, des yeux rouges ou larmoyants.**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Note au médecin traitant En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés. Le produit peut être aspiré lors d'une ingestion ou par suite de la régurgitation du contenu de l'estomac, et peut provoquer une pneumonie chimique grave et potentiellement mortelle, qui nécessite d'urgence un traitement. En raison du risque d'aspiration, toute tentative de vomissement ou de lavage gastrique doit être évitée. Le lavage gastrique ne doit être entrepris qu'après une intubation endotrachéale. Surveiller les dysrythmies cardiaques.

Nota : Applications sous haute pression

Les atteintes cutanées par un jet sous haute pression constituent une urgence médicale majeure. Les blessures peuvent sembler bénignes au départ, mais au fil des heures, les tissus enflent, se décolorent et provoquent des douleurs intenses, et apparaît une nécrose sous-cutanée étendue.

Un examen chirurgical doit être entrepris sans délai. Un débridement complet de la plaie et des tissus sous-jacents est nécessaire pour limiter les pertes tissulaires et empêcher ou limiter une lésion irréversible. Il est à noter que la haute pression peut faire migrer le produit très loin dans les tissus.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés** En cas d'incendie, utiliser de l'eau micronisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du dioxyde de carbone.**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser de jet d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau pourra entraîner une propagation de l'incendie en dispersant le produit en feu.**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Dangers dus à la substance ou au mélange** Liquide et vapeurs inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se diffuser sur le sol ou flotter à la surface de l'eau jusqu'à des sources d'inflammation distantes. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Le liquide refera surface et pourra s'enflammer à nouveau sur l'eau. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se diffuser sur le sol ou flotter à la surface de l'eau jusqu'à des sources d'inflammation distantes. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.**Produits de combustion dangereux** Les produits de combustion peuvent être les suivants : oxydes de carbone (CO, CO₂)**5.3 Conseils aux pompiers**

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**Précautions spéciales pour les pompiers**

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée. Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Contactez immédiatement le personnel d'urgence. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Les planchers peuvent être glissants; prenez soin d'éviter de tomber. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

L'entrée dans un espace confiné ou une zone mal aérée contaminée par des vapeurs, du brouillard ou des fumées est extrêmement risquée sans le port d'un équipement de protection respiratoire et d'un équipement de travail sûr. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection adaptée contre les produits chimiques. Bottes résistant aux produits chimiques. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-secouristes ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités. Recueillir le produit répandu. En cas de petits déversements dans des eaux fermées (notamment, des ports), contenir le produit avec des barrages flottants ou un autre équipement. Recueillir le produit déversé en l'absorbant avec des absorbants flottants spécifiques. Si possible, les déversements importants dans des eaux ouvertes doivent être contenus avec des barrages flottants ou d'autres moyens mécaniques. Si cela n'est pas possible, contrôler l'étendue du déversement et recueillir le produit par écumage ou d'autres moyens mécaniques appropriés. L'utilisation de dispersants doit être conseillée par un expert et, le cas échéant, approuvée par les autorités locales. Recueillir le produit de récupération et d'autres matières contaminées dans des réservoirs ou des conteneurs adaptés afin de les recycler, de les récupérer ou de les éliminer en toute sécurité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Petit déversement accidentel**

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La méthode et l'équipement utilisés doivent être conformes aux réglementations et aux pratiques de l'industrie concernées sur les atmosphères explosives.

Grand déversement accidentel

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations selon la direction du vent, dos au vent. Empêcher toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Endiguer l'endroit où il y a eu déversement et empêcher le produit de se répandre dans les égouts et dans les eaux de surface ou les eaux souterraines. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. La méthode et l'équipement utilisés doivent être conformes aux réglementations et aux pratiques de l'industrie concernées sur les atmosphères explosives. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 5 pour connaître les mesures de lutte contre l'incendie.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
 Voir la Section 12 pour les précautions environnementales.
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Mesures de protection**

Porter un équipement de protection individuelle adapté. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. NE PAS ingérer. Risque d'absorption par aspiration. Si le produit est ingéré, il peut pénétrer dans les poumons et causer des lésions. Ne jamais siphonner avec la bouche. Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Ne pas réutiliser ce conteneur. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Laver abondamment après manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Stocker dans une zone sèche, fraîche et bien ventilée, loin des matières incompatibles (voir rubrique 10). Garder sous clef. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Stocker et utiliser uniquement avec le matériel et les emballages prévus pour ce produit. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Des vapeurs d'hydrocarbures légers peuvent s'accumuler dans l'atmosphère des réservoirs, et entraîner des dangers d'inflammation et d'explosion même à des températures inférieures à celles du point d'éclair normal du produit ; (nota : le point d'éclair ne doit pas être considéré comme un indicateur fiable de l'inflammabilité potentielle des vapeurs de l'atmosphère des réservoirs). L'atmosphère des réservoirs présente toujours des risques d'inflammabilité. Par conséquent, lors des opérations de remplissage, de vidange, et d'échantillonnage effectuées sur les réservoirs de stockage, toutes les précautions doivent être prises pour éviter des décharges d'électricité statique et la présence de sources d'ignition. Ne pas entrer dans les réservoirs de stockage. S'il est indispensable de pénétrer dans les cuves, suivre les procédures du permis de travail. L'entrée dans un espace confiné ou une zone mal aérée contaminés par des vapeurs, du brouillard ou des fumées est extrêmement risquée sans le port d'un équipement de protection respiratoire et d'un équipement de travail sûr. Quand le produit est pompé (par exemple au moment du chargement, du déchargement, etc.) et lors de l'échantillonnage, il y a un risque de décharge d'électricité statique. Il faut s'assurer que le matériel soit convenablement mis à la terre ou couplé à la structure du réservoir. N'utiliser d'équipement électrique que s'il est intrinsèquement sûr (i. e., ne doit pas faire d'étincelles). Des mélanges explosifs d'air et de vapeurs peuvent se former à la température ambiante. Si le produit vient en contact avec des surfaces chaudes ou si des fuites se produisent sur des canalisations sous pression, des vapeurs et des brouillards sont émis, constituant un danger d'incendie ou d'explosion. Les chiffons imbibés de produit, le papier ou les matières utilisés pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Éviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**Recommandations**

Voir la section 1.2 et les scénarios d'exposition dans l'Annexe, le cas échéant.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle**

Tandis que des LEP spécifiques peuvent être indiquées pour certains composants dans cette section, d'autres composants peuvent être présents dans tout dégagement de brouillard, de vapeur ou de poussière. Par conséquent, les LEP spécifiques peuvent ne pas s'appliquer au produit dans son ensemble et sont fournies à titre indicatif uniquement.

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

Pas de niveau d'effet dérivé

Nom du produit/composant	Type	Exposition		Valeur	Population	Effets
Combustibles, diesels	DNEL	Court terme Inhalation	15 minutes	4300 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	8 heures TWA	2.9 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	8 heures TWA	68 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	15 minutes	2600 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Voie cutanée	TWA	1.3 mg/kg bw/jour	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	24 heures TWA	20 mg/m³	Population générale [Consommateurs]	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	-	0.1027 µg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	-	5.55 mg/kg bw/jour	Population générale	Systémique
	DNEL	Court terme Voie cutanée	-	11.11 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique

Concentration prédite sans effet

Aucune PNEC disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation renforcée ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations en suspension dans l'air concernées inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Toutes les activités impliquant des produits chimiques doivent faire l'objet d'une évaluation quant aux risques qu'elles présentent pour la santé afin de garantir que les expositions sont contrôlées convenablement. L'équipement de protection personnelle ne doit être envisagé qu'après que les autres formes de mesures de contrôle (par exemple, contrôles techniques) ont été évaluées de façon appropriée. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes appropriées, être adapté à l'utilisation, être maintenu en bon état et correctement entretenu. Il importe de consulter le fournisseur de votre équipement de protection individuelle pour le choix de l'équipement et les normes appropriées. Pour plus d'informations concernant les normes, contactez l'organisation nationale vous correspondant.

Le choix final d'un équipement de protection dépend de l'évaluation des risques. Il est important de s'assurer de la compatibilité de tous les éléments d'un équipement de protection individuelle.

Mesures de protection individuelle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**Mesures d'hygiène**

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection respiratoire

Si une ventilation aspirante locale ou d'autres méthodes de ventilation ne peuvent pas être mises en place ou se révèlent insuffisantes, porter des dispositifs de protection respiratoire adaptés. Porter des dispositifs de protection respiratoire adaptés en cas de risque de dépassement des limites d'exposition. Le choix du dispositif respiratoire adapté dépendra de l'évaluation du risque dans l'environnement du lieu de travail et de la tâche effectuée. Si nécessaire, le dispositif respiratoire doit être certifié comme dispositif sécuritaire dans des atmosphères explosives définies (étiquette EX). Les dispositifs de protection respiratoire doivent être contrôlés pour vérifier qu'ils sont correctement adaptés chaque fois qu'ils sont portés. Consulter la norme européenne EN 529 pour obtenir des directives complémentaires sur le choix, l'utilisation, l'entretien et la maintenance des dispositifs de protection respiratoire.

Un appareil respiratoire adapté (indépendant de l'atmosphère ambiante) doit être porté si l'une des situations suivantes se produit.

- Lorsque l'atmosphère sur le lieu de travail est considérée comme constituant un danger immédiat pour la vie et la santé.
- Lorsqu'il existe un risque que l'atmosphère du lieu de travail soit pauvre en oxygène.
- Lorsque l'atmosphère du lieu de travail n'est pas contrôlée.
- Lorsque l'atmosphère du lieu de travail est inconnue.
- Lorsqu'il existe un risque de perte de connaissance ou d'asphyxie.
- Lorsque l'entrée dans un espace confiné est nécessaire.
- Lorsqu'il existe un risque que des gaz pouvant constituer un risque d'incendie ou d'explosion soient libérés.
- Lorsque la concentration des contaminants dans l'atmosphère excède le niveau de protection (concentration permmissible maximale) fourni par un dispositif de filtration.
- Lorsque les contaminants présentent une faible odeur ne pouvant ni être goûtée ni sentie par le porteur d'un dispositif de filtration en cas d'épuisement ou de saturation du filtre.
- Lorsqu'il existe un risque de dépassement des limites d'exposition au sulfure d'hydrogène.

Utiliser avec une ventilation adéquate.

S'il s'avère impératif d'utiliser un dispositif de protection respiratoire, mais que l'utilisation d'un appareil respiratoire (indépendant de l'atmosphère ambiante) n'est pas obligatoire, un dispositif de filtration adapté doit alors être porté.

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale des contaminants (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être atteinte pendant la manipulation du produit.

Recommandé: Filtre à gaz convenant pour les gaz et les vapeurs. Type de filtre : A
Filtre combiné convenant aux gaz, aux vapeurs et aux particules (poussière, fumée, brouillard, aérosol). Type de filtre : AP

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau**Protection des mains****Informations générales:**

Comme il existe des environnements de travail particuliers et que les pratiques de manipulation des matériaux varient, des procédures de sécurité devraient être définies pour chaque application prévue. Le choix correct des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés et des conditions de travail et d'utilisation. La plupart des gants ne fournissent une protection que pendant un laps de temps limité avant qu'il soit nécessaire de les jeter et de les remplacer (même les meilleurs gants résistants aux produits chimiques se percent après des expositions répétées aux produits chimiques).

Les gants doivent être choisis en consultation avec le fournisseur ou le fabricant et ce choix doit prendre en compte une évaluation complète des conditions de travail.

Porter des gants résistants aux agents chimiques.

Recommandé : gants en nitrile.

Ne pas réutiliser les gants.

Les gants de protection se détériorent au fil du temps suite à des dommages physiques et chimiques. Examiner et remplacer régulièrement les gants.

Les gants protecteurs doivent fournir une protection adéquate contre les risques mécaniques (notamment abrasion, coupure de lame et perforation).

La fréquence de remplacement est fonction des circonstances d'utilisation.

Durée de percée:

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les données de durée de percement sont générées par les fabricants de gants dans des conditions de test en laboratoire et elles représentent la durée pendant laquelle on peut s'attendre à ce qu'un gant fournisse une résistance efficace contre la perméabilité. Il est important, lorsque l'on suit les recommandations de durée de percement, que les conditions réelles du lieu de travail soient prises en compte. Consultez toujours votre fournisseur de gants pour avoir des informations techniques à jour sur les durées de percement pour le type de gants recommandé.

Nos recommandations pour le choix des gants sont les suivantes:

Contact continu:

Gant avec une durée de percement minimale de 240 minutes ou supérieure à 480 minutes s'il est possible de trouver des gants appropriés.

Si l'on ne dispose pas de gants appropriés offrant ce niveau de protection, des gants avec des durées de percement plus faibles peuvent convenir si des régimes appropriés d'entretien et de remplacement des gants sont définis et suivis.

Protection à court terme / contre les éclaboussures:

Les durées de percement recommandées sont celles recommandées ci-dessus.

On reconnaît le fait que pour des expositions à court terme et transitoires, des gants ayant des durées de percement plus faibles peuvent être communément utilisés. A cet effet, des régimes d'entretien et de remplacement appropriés doivent être déterminés et scrupuleusement suivis.

Epaisseur des gants:

Pour des applications générales, nous recommandons des gants avec une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm.

Il faut souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon moyen de prévoir la résistance des gants à un produit chimique particulier, car l'efficacité d'un gant contre la pénétration, dépendra de la composition exacte du matériau du gant. Le choix d'un gant devra donc être fondé sur la considération des exigences de la tâche et sur la connaissance des durées de rupture.

du fabricant du gant, du type de gant et du modèle de gant. Les données techniques du fabricant doivent donc toujours être prises en compte pour garantir le choix du gant le plus approprié à une tâche donnée.

Remarque : Selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs différentes peuvent être requis pour des tâches particulières. Par exemple :

- Des gants plus fins (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un degré élevé de dextérité manuelle est nécessaire. Toutefois, ces gants sont plus susceptibles d'offrir une protection de courte durée et doivent normalement servir pour un seul usage et être jetés ensuite.

- Des gants plus épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (ainsi qu'un risque chimique), c'est-à-dire en cas de potentiel d'abrasion ou de perforation.

Recommandé: Gants en nitrile.

Porter un vêtement de protection approprié.

Chaussures extrêmement résistantes aux produits chimiques.

Lorsqu'il existe un risque d'inflammation, porter des vêtements et des gants protecteurs intrinsèquement résistants au feu.

Se référer à la norme : ISO 11612

En cas de risque d'inflammation engendré par l'électricité statique, porter des vêtements de protection anti-statiques. Pour accroître leur efficacité contre l'électricité statique, les bleus de travail, les bottes et les gants doivent tous être anti-statiques.

Se référer à la norme : EN 1149

Les bleus de travail en coton ou en polyester/coton offrent une protection contre la contamination superficielle légère uniquement.

Lorsque le risque d'exposition cutanée est élevé (l'expérience montre que ce risque pourrait s'appliquer aux tâches suivantes : travail de nettoyage, maintenance et service, remplissage et transfert, prélèvement des échantillons et nettoyage des déversements), une combinaison et des bottes de protection contre les produits chimiques sont indispensables.

Les vêtements de travail/bleus de travail doivent être nettoyés régulièrement. Le nettoyage des vêtements de travail contaminés doit uniquement être effectué par des nettoyeurs professionnels qui ont été informés des risques induits par la contamination. Toujours tenir les vêtements de travail contaminés éloignés des vêtements de travail et des vêtements personnels non contaminés.

Peau et corps

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelleSe référer aux normes :

Protection respiratoire: EN 529
 Gants: EN 420, EN 374
 Protection des yeux: EN 166
 Demi-masque filtrant: EN 149
 Demi-masque filtrant avec vanne: EN 405
 Demi-masque: EN 140 plus filtre
 Masque intégral: EN 136 plus filtre
 Filtres à particules: EN 143
 Filtres à gaz/combinés: EN 14387

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect

État physique	Liquide.
Couleur	Bleu.
Odeur	Carburant diesel
Seuil olfactif	0.7 ppm (Sur la base de Combustibles, diesels)
pH	Non applicable. Sur la base de Solubilité dans l'eau (Très légèrement soluble dans l'eau)
Point de fusion/point de congélation	-25 à -10°C (-13 à 14°F) (Sur la base de Combustibles, diesels)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	120 à 360°C (248 à 680°F)
Point d'écoulement	-18 à -5 °C
Point d'éclair	Vase clos: >60°C (>140°F) [Pensky-Martens.]
Taux d'évaporation	Non pertinent/sans objet en raison de la nature du produit. Sur la base de faible volatilité
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable. Selon l'état physique.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Seuil minimal: 0.6% Seuil maximal: 6.5%
Pression de vapeur	0.4 kPa (3 mm Hg) [37.778°C (100°F)] (Sur la base de Concawe Catégorie: Gasoil sous vide, gasoil hydrocraqué et carburant de distillat (VHGO, Vacuum Gas Oils, Hydrocracked Gas Oils & Distillate Fuels))
Densité de vapeur	>1 [Air = 1]
Densité relative	Non disponible.
Masse volumique	820 à 860 kg/m³ (0.82 à 0.86 g/cm³) à 15°C
Solubilité(s)	Très légèrement soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable. Sur la base de Combustibles, diesels - La substance est une substance UVCB d'hydrocarbures. Les tests standards pour ce point de distillation sont destinés à des substances simples et ne conviennent pas pour cette substance complexe.
Température d'auto-inflammabilité	254 à 285°C (489.2 à 545°F) (Sur la base de Combustibles, diesels)
Température de décomposition	Aucune décomposition n'a été observée au point d'ébullition finale: >360°C (>680°F)
Viscosité	Cinématique: 2 à 4.5 mm²/s (2 à 4.5 cSt) à 40°C
Propriétés explosives	Sur la base de Combustibles, diesels - N'est pas considéré comme explosif en raison de considérations relatives à la structure et au bilan en oxygène.
Propriétés comburantes	Sur la base de Combustibles, diesels - N'est pas considéré comme oxydant en raison de considérations structurelles.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune donnée de test spécifique disponible pour ce produit. Se référer à la section Conditions à éviter et matériaux incompatibles pour des informations supplémentaires.
10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.
10.4 Conditions à éviter	Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Tenir à l'écart des sources de chaleur excessive.
10.5 Matières incompatibles	Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.
10.6 Produits de décomposition dangereux	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë

Nom du produit/ composant	Résultat / Voie	Administration des essais / Nombre	Espèces	Dosage	Exposition	Remarques	
 Combustibles, diesels	CL50 Inhalation Poussière et brouillards	Équivalent à l'OECD	403	Rat	4.1 mg/l	4 heures	Sur la base de Carburant diésel
	DL50 Voie cutanée	Équivalent à l'OECD	434	Lapin	>4300 mg/kg	-	Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.
	DL50 Voie cutanée	Équivalent à l'OECD	434	Lapin	>4300 mg/kg	-	Sur la base de Carburant diésel
	DL50 Voie orale	Équivalent à l'OECD	401	Rat	17900 mg/kg	-	Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.
	DL50 Voie orale	Équivalent à l'OECD	420	Rat	7600 mg/kg	-	Sur la base de Carburant diésel

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
 Gazole Pêche / Gazole Marine combustibles diesels	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A	N/A N/A	>4.1 4.1

Irritation/Corrosion

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Nom du produit/ composant		Administration des essais / Numéro de l'essai		Espèces	Voie / Résultat	Concentration de l'essai	Remarques
 Combustibles, diesels	Équivalent à l'OECD	404	Lapin	Peau - Irritation	-		Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.
	Équivalent à l'OECD	404	Lapin	Peau - Irritation	-		Sur la base de Carburant diesel
	Équivalent à l'OECD	405	Lapin	Yeux - Non irritant pour les yeux.	-		Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.
	Équivalent à l'OECD	405	Lapin	Yeux - Non irritant pour les yeux.	-		Sur la base de Carburant diesel

Peau Provoque une irritation de la peau.

Sensibilisant

Nom du produit/ composant	Voie	Administration des essais / Numéro de l'essai		Espèces	Résultat	Remarques
Combustibles, diesels	peau	Équivalent à l'OECD	406	Cobaye	Non sensibilisant	Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.
	peau	Équivalent à l'OECD	406	Cobaye	Non sensibilisant	Sur la base de Carburant diesel

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Cellule	Type	Résultat	Remarques	
 Combustibles, diesels	OECD 471	-	Expérience: In vitro	Sujet: Espèces non mammifères	Positif	Sur la base de Carburant diésel
	Équivalent à l'OECD 476	Cellule: Germe	Expérience: In vitro	Sujet: Mammifère- Animal	Négatif	Sur la base de Huile de Chauffe.
	pas une directive	Cellule: Somatique	Expérience: In vivo	Sujet: Non spécifiée	Négatif	Sur la base de Huile de Chauffe.

Conclusion/Résumé Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai		Espèces	Voie	Exposition	Résultat	Remarques
Combustibles, diesels	Équivalent à l'OECD	451	Souris	Voie cutanée	2 années	Positif	Sur la base de Huile de Chauffe.

Conclusion/Résumé Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit/ composant	Administration desEsspèces essais / Numéro de l'essai			Voie	Exposition	Développement	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Remarques
Combustibles, diesels	Équivalent à l'OECD	414	Rat	Voie cutanée	20 jours	Négatif	-	-	Effets observés à des doses toxiques pour la mère. (Sur la base de Condensats (pétrole), tour sous

Nom du produit Gazole Pêche / Gazole Marine

Code du produit SFR2122

Page 12 de 33

Version 5

Date d'édition 3 Octobre 2019

Format France
(France)

Langue FRANÇAIS

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

									vide)
	Équivalent à l'OECD	414	Rat	Voie cutanée	10 jours	Négatif	-	-	Effets observés à des doses toxiques pour la mère. (Sur la base de Carburant diésel)
	Équivalent à l'OECD	414	Rat	Voie cutanée	10 jours	Négatif	-	-	Effets observés à des doses toxiques pour la mère. (Sur la base de No. 2 Huile de Chauffe.)

Conclusion/Résumé

Développement: Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
 Fertilité: Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
 Effets sur ou via l'allaitement: Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour certains organes cibles

Nom du produit/ composant	Danger	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Voie	Type	Dosage	Exposition	Organes cibles	Remarques	
 Combustibles, diesels	STOT - RE	Équivalent à l'OECD	411	Rat	Voie cutanée	LOAEL	20 à 200 mg/kg bw/jour	90 jours	le sang	Sur la base de Condensats (pétrole), tour sous vide
	STOT - SE	Équivalent à l'OECD	434	Lapin	Voie cutanée	LOAEL	>2000 mg/kg	-	-	Sur la base de Huile de Chauffe.
	STOT - SE	Équivalent à l'OECD	401	Rat	Voie orale	LOAEL	>2000 mg/kg	-	-	Sur la base de Huile de Chauffe.
	STOT - RE	Équivalent à l'OECD	413	Rat	Inhalation	NOAEC	>0.2 mg/l /6 heures	90 jours	-	Sur la base de Carburant diésel
	STOT - SE	Équivalent à l'OECD	403	Rat	Inhalation	LOAEL	>5 mg/l	4 heures	-	Sur la base de Carburant diésel

Conclusion/Résumé

STOT - RE: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 STOT - SE: Non classé. D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Voie cutanée, Inhalation.

Effets aigus potentiels sur la santé**Inhalation**

Nocif par inhalation.

Ingestion

Irritant pour la bouche, la gorge et l'estomac. Inspiration dangereuse en cas d'ingestion - Nocif ou mortel si le liquide est inspiré dans les poumons.

Contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux

Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Nom du produit Gazole Pêche / Gazole Marine

Code du produit SFR2122

Page 13 de 33

Version 5

Date d'édition 3 Octobre 2019

Format France
(France)

Langue FRANÇAIS

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Inhalation	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements migraine sommolence/fatigue étourdissements/vertiges évanouissement
Ingestion	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: nausées ou vomissements
Contact avec la peau	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation rougeur
Contact avec les yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmoiement rougeur

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Inhalation	Les vapeurs, brouillards ou fumées peuvent contenir des hydrocarbures polynucléaires aromatiques dont certains sont des cancérogènes cutanés. Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique. Les vapeurs, le brouillard ou les émanations peuvent irriter le nez, la bouche et les voies respiratoires.
Ingestion	En cas d'ingestion, peut irriter la bouche, la gorge et le système digestif. En cas d'ingestion, peut provoquer des douleurs abdominales, des crampes d'estomac, des nausées, des vomissements, une diarrhée, des vertiges et des somnolences.
Contact avec la peau	Comme pour tous les produits qui contiennent des niveaux potentiellement dangereux d'hydrocarbures aromatiques polycycliques, des contacts cutanés prolongés ou fréquents peuvent éventuellement provoquer des dermatoses ou des affections cutanées irréversibles plus graves, comme le cancer.
Contact avec les yeux	Les vapeurs, le brouillard ou les émanations peuvent provoquer une irritation oculaire. L'exposition aux vapeurs, au brouillard ou aux fumées peut provoquer des symptômes tels que des yeux qui piquent, des yeux rouges ou larmoyants.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Les vapeurs, brouillards ou fumées peuvent contenir des hydrocarbures polynucléaires aromatiques dont certains sont des cancérogènes cutanés.
Cancérogénicité	Susceptible de provoquer le cancer. Le risque de cancer dépend de la durée et du niveau d'exposition.
Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Espèces	Type / Résultat	Exposition	Effets	Remarques
 Combustibles, diesels	Données - modélisées	Micro- organisme	EL50 >1000 mg/l Nominal Eau douce	40 heures	inhibition de la croissance	Sur la base de Gazole de distillation sous vide / Gas-oil d'hydrocraquage / Fiouls de distillat
	Données - modélisées	Micro- organisme	NOELR 3.217 mg/l Nominal Eau douce	40 heures	inhibition de la croissance	Sur la base de Gazole de distillation sous vide / Gas-oil d'hydrocraquage / Fiouls de distillat

Nom du produit Gazole Pêche / Gazole Marine

Code du
produit SFR2122

Page 14 de 33

Version 5

Date d'édition 3 Octobre 2019

Format France
(France)

Langue FRANÇAIS

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

OECD	201	Algues	Aiguë EL50 22 mg/l Nominal Eau douce	72 heures	(taux de croissance)	Sur la base de Carburant diesel
OECD	202	Daphnie	Aiguë EL50 210 mg/l Nominal Eau douce	48 heures	Mobilité	Sur la base de Carburant diesel
OECD	202	Daphnie	Aiguë EL50 68 mg/l Nominal Eau douce	48 heures	Mobilité	Sur la base de Carburant diesel
OECD	201	Algues	Aiguë EL50 78 mg/l Nominal Eau douce	72 heures	(taux de croissance)	Sur la base de Carburant diesel
OECD	203	Poisson	Aiguë LL50 65 mg/l Nominal Eau douce	96 heures	Mortalité	Sur la base de Carburant diesel
OECD	203	Poisson	Aiguë LL50 21 mg/l Nominal Eau douce	96 heures	Mortalité	Sur la base de Carburant diesel
OECD	201	Algues	Aiguë NOELR 10 mg/l Nominal Eau douce	72 heures	(taux de croissance)	Sur la base de Carburant diesel
OECD	201	Algues	Aiguë NOELR 1 mg/l Nominal Eau douce	72 heures	(taux de croissance)	Sur la base de Carburant diesel
OECD	202	Daphnie	Aiguë NOELR 46 mg/l Nominal Eau douce	48 heures	Mobilité	Sur la base de Carburant diesel
Données modélisées	-	Poisson	Chronique NOEL 0.083 mg/l Nominal Eau douce	14 jours	Mortalité	Sur la base de Gazole de distillation sous vide / Gas-oil d'hydrocraquage / Fiouls de distillat
Données modélisées	-	Daphnie	Chronique NOELR 0.2 mg/l Nominal Eau douce	21 jours	Immobilisation	Sur la base de Gazole de distillation sous vide / Gas-oil d'hydrocraquage / Fiouls de distillat

Dangers pour l'environnement

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Présumé biodégradable.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom du produit/ composant	Administration des essais / Numéro de l'essai	Résultat - Exposition	Remarques
Combustibles, diesels	OECD 301 F	60 % - Facilement - 28 jours	Sur la base de Carburant diesel
	OECD 301 F	57.5 % - Non facilement - 28 jours	Sur la base de Carburant diesel
	Équivalent à l'EPA OTS 796.3100	35 % - Non facilement - 28 jours	Sur la base de Gas-oils (pétrole), solvant raffiné.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement au travers des chaînes alimentaires.

12.4 Mobilité dans le sol**Coefficient de répartition
sol/eau (K_{oc})**

Non disponible.

Mobilité

Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines. Ce matériau peut s'accumuler en sédiments.

12.5 Résultats des évaluations PBT et tPtB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) N°1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes**Autres renseignements
écologiques**

Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit****Méthodes d'élimination
des déchets**

Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

Déchets Dangereux

Oui.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
13 07 01*	fuel oil et diesel

Cependant, toute déviation de l'utilisation prévue et/ou présence de tout contaminant potentiel est susceptible de réclamer l'application d'un autre code de mise au rebut des déchets par l'utilisateur

Emballage**Méthodes d'élimination
des déchets**

Chaque fois que possible, faire en sorte que le produit soit recyclé. L'élimination de quantités importantes doit être effectuée par des spécialistes dûment habilités.

Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les bâches internes peuvent retenir des restes de produit. Les vapeurs des résidus de produits peuvent former une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du récipient. Les emballages vides présentent un danger d'incendie car ils peuvent renfermer des résidus et des vapeurs inflammables. Ne jamais couper, souder ou braser les emballages vides. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Les emballages vides peuvent renfermer des restes de produit. Les étiquettes d'identification des dangers sont nécessaires pour manipuler sans risque les emballages vides, et ne doivent pas être décollées.

Autres informations

En mer, les produits usagés ou indésirables doivent être stockés pour être déchargés dans des installations portuaires destinées à la réception de l'huile usagée.

Références

Commission 2014/955/UE
Directive 2008/98/CE

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN1202	UN1202	UN1202	UN1202
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	GAZOLE	GAZOLE	GAZOLE. Polluant marin	GAZOLE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3  	3  	3  	3 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Oui.	Oui.	Oui.	Oui. La marque de substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigée.
Autres informations	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg. <u>Numéro d'identification du danger</u> 30 <u>Code tunnel</u> D/E	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg. <u>Remarques</u> Tableau : C. Danger : 3+(N2, F)	Le marquage relatif à un polluant marin n'est pas exigé en cas de transport dans des quantités inférieures ou égales à 5 L ou 5 kg. <u>Urgences</u> F-E, S-E	Le marquage relatif à une substance dangereuse pour l'environnement peut être affiché s'il est exigé par d'autres réglementations sur le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non disponible.

ADR/RID Code de classification: F1

ADN Code de classification: F1

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC **Nom d'expédition**

Les règles de l'annexe 1 de MARPOL s'appliquent aux expéditions en vrac par voie maritime.
Catégorie: gazoles, notamment les soutes de navire

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Autres réglementations

Statut REACH

La société, identifiée à la section 1, vend ce produit dans l'UE en accord avec les exigences actuelles du règlement REACH.

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)

Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)

Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire du Canada

Un composant au moins n'est pas répertorié.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Un composant au moins n'est pas répertorié.
Inventaire du Japon (ENCS)	Un composant au moins n'est pas répertorié.
Inventaire de Corée (KECI)	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)	Un composant au moins n'est pas répertorié.
Inventaire des substances chimiques de Taiwan (TCSI, Taiwan Chemical Substances Inventory)	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

[Substances qui appauvrissent la couche d'ozone \(1005/2009/UE\)](#)

Non inscrit.

[Consentement préalable en connaissance de cause \(PIC\) \(649/2012/EU\)](#)

Non inscrit.

[Directive Seveso](#)

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

[Substances nommées](#)

Nom
Pétroleum products and alternative fuels (a) gasolines and naphthas, (b) kerosenes (including jet fuels), (c) gas oils (including diesel fuels, home heating oils and gas oil blending streams) (d) heavy fuel oils (e) alternative fuels serving the same purposes and with similar properties as regards flammability and environmental hazards as the products referred to in points (a) to (d)
Critères de danger
Catégorie
5c E2

[Réglementations nationales](#)

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	Sécurité sociale: tableau 36 bis
Surveillance médicale renforcée	Non classé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de sécurité chimique a été réalisée sur l'une ou plusieurs des substances contenues dans ce mélange. Aucune évaluation de sécurité chimique du mélange lui-même n'a été réalisée par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes	ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë FBC = Facteur de Bioconcentration CAS = Chemical Abstracts Service CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique DMEL = Dose dérivée avec effet minimum DNEL = Dose dérivée sans effet EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes SE = Scenario d'Exposition Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
----------------------------------	--

Nom du produit	Gazole Pêche / Gazole Marine	Code du produit	SFR2122	Page 18 de 33
Version	5	Date d'édition	3 Octobre 2019	Format France (France)
			Langue FRANÇAIS	

RUBRIQUE 16: Autres informations

CED = Catalogue Européen des Déchets
 SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
 IATA = Association Internationale du Transport Aérien
 CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
 code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
 LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau
 MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
 OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
 PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
 CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
 REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
 RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH
 TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
 SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
 TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
 TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
 TWA = Moyenne pondérée dans le temps
 NU = Nations Unies
 UVCB = Substances hydrocarbures complexes
 COV = Composés Organiques Volatils
 tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable
 Variable = peut contenir un ou plusieurs éléments parmi les suivants 64741-88-4 / RRN 01-2119488706-23, 64741-89-5 / RRN 01-2119487067-30, 64741-95-3 / RRN 01-2119487081-40, 64741-96-4 / RRN 01-2119483621-38, 64742-01-4 / RRN 01-2119488707-21, 64742-44-5 / RRN 01-2119985177-24, 64742-45-6, 64742-52-5 / RRN 01-2119467170-45, 64742-53-6 / RRN 01-2119480375-34, 64742-54-7 / RRN 01-2119484627-25, 64742-55-8 / RRN 01-2119487077-29, 64742-56-9 / RRN 01-2119480132-48, 64742-57-0 / RRN 01-2119489287-22, 64742-58-1, 64742-62-7 / RRN 01-2119480472-38, 64742-63-8, 64742-65-0 / RRN 01-2119471299-27, 64742-70-7 / RRN 01-2119487080-42, 72623-85-9 / RRN 01-211955262-43, 72623-86-0 / RRN 01-2119474878-16, 72623-87-1 / RRN 01-2119474889-13

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 (moelle osseuse, foie, thymus) Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411	Jugement expert Méthode de calcul Méthode de calcul Méthode de calcul Jugement expert Méthode de calcul Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H332 Nocif par inhalation.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H332 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4
 Aquatic Chronic 2, H411 TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
 Asp. Tox. 1, H304 DANGER PAR ASPIRATION - Catégorie 1
 Carc. 2, H351 CANCÉROGÉNÉCITÉ - Catégorie 2
 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2
 STOT RE 2, H373 TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE - Catégorie 2

Historique

Date d'édition/ Date de révision 03/10/2019.

Date de la précédente édition 26/09/2018.

Élaborée par Product Stewardship

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Nom du produit Gazole Pêche / Gazole Marine

Code du produit SFR2122

Page 19 de 33

Version 5

Date d'édition 3 Octobre 2019

Format France
(France)

Langue FRANÇAIS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Avis au lecteur

Toutes les mesures raisonnablement réalisables ont été prises pour assurer l'exactitude de cette fiche signalétique et des informations sur la santé, la sécurité et l'environnement qu'elle contient à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, n'est exprimée quant à l'exactitude ou l'intégrité des données et informations de cette fiche signalétique.

Les données et les conseils donnés s'appliquent si le produit est vendu pour la ou les applications indiquées. Ne pas utiliser le produit pour une application ou des applications autres que celles déclarées, sans avoir demandé conseil au Groupe BP. Il est de l'obligation de l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sûre et de respecter les lois et règlements en vigueur. Le Groupe BP ne pourra être tenu responsable de tout dommage ou blessure résultant d'une utilisation autre que celle indiquée pour le produit, de tout non respect des recommandations ou de tout danger inhérent à la nature du produit. Les acheteurs du produit pour une tierce partie à des fins d'utilisation professionnelle ont le devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit reçoive les informations contenues dans cette fiche signalétique. Les employeurs ont le devoir d'indiquer tout danger décrit dans cette fiche, ainsi que les précautions à prendre, aux employés et autres personnes pouvant être affectées.

Vous pouvez contacter le groupe BP pour vous assurer que ce document est le plus récent qui soit disponible. Toute modification de celui-ci est strictement interdite.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Consommateur

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2122
Nom du produit	Gazole Pêche / Gazole Marine

Section 1: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Utiliser dans des carburants (Gasoil sous vide, gasoil hydrocraqué et carburant de distillat (VHGO, Vacuum Gas Oils, Hydrocracked Gas Oils & Distillate Fuels)) - Consommateur
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utiliser dans des carburants - Consommateur Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC09a, ERC09b Secteur de marché par type de produit chimique: PC13 Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 9.12c.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Englobe les utilisations dans les carburants liquides pour consommateurs.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1: Contrôle de l'exposition des consommateurs

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	Englobe les concentrations jusqu'à 100% Sauf mention contraire.
État physique:	Liquide, pression de vapeur > 10 Pa (Conditions de température et de pression standard)
Quantités utilisées:	A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 37500 g; Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 420cm ²
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les fréquences jusqu'à : 0.143 heures par jour Sauf mention contraire. Englobe l'exposition jusqu'à 2 heures par événement
Autres conditions opératoires données affectant l'exposition des consommateurs:	Présume que les activités se déroulent à température ambiante (à moins que le contraire ne soit précisé). Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20m ³ , Suppose une utilisation avec un système de ventilation standard

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Catégorie(s) de produits chimiques 13: Carburants Liquide : ravitaillement en carburant automobile
Conditions de fonctionnement (consommateurs): Englobe les concentrations jusqu'à 100% Sauf mention contraire.
Englobe l'utilisation jusqu'à... 52 jours par an; Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 heure/jour d'utilisation; Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 210.00 cm². A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 37500 g; Englobe l'utilisation en extérieur. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 100 m³; Englobe l'exposition jusqu'à 0.05 heures par événement
Mesures de gestion des risques (consommateurs): Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

Catégorie(s) de produits chimiques 13: Carburants Liquide – Huile de chauffage domestique
Conditions de fonctionnement (consommateurs): Englobe les concentrations jusqu'à 100% Sauf mention contraire.
Englobe l'utilisation jusqu'à... 120 jours par an; Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 heure/jour d'utilisation; Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 210.00cm²; A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 1500g Englobe l'utilisation avec une ventilation domestique classique. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 20m³; Englobe l'exposition jusqu'à 0.03heures par événement.
Mesures de gestion des risques (consommateurs): Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

Catégorie(s) de produits chimiques 13: Carburants Liquide : équipements de jardin - Utilisation
Conditions de fonctionnement (consommateurs): Englobe les concentrations jusqu'à 100% Sauf mention contraire.

Gazole Pêche / Gazole Marine

Utiliser dans des carburants (Gasoil sous vide, gasoil hydrocraqué et carburant de distillat (VHGO, Vacuum Gas Oils, Hydrocracked Gas Oils & Distillate Fuels)) - Consommateur

Englobe l'utilisation jusqu'à... 26 jours par an; Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 heure/jour d'utilisation. A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 750 g ; Englobe l'utilisation en extérieur. Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 100 m³; Englobe l'exposition jusqu'à 2.00 heures par événement
Mesures de gestion des risques (consommateurs): Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

Catégorie(s) de produits chimiques 13 : Liquide : équipements de jardin – ravitaillement en carburant
Conditions de fonctionnement (consommateurs): Englobe les concentrations jusqu'à 100% Sauf mention contraire.
Englobe l'utilisation jusqu'à... 26 jours par an; Englobe l'utilisation jusqu'à... 1 heure/jour d'utilisation; Englobe la zone de contact cutané jusqu'à 420.00 cm². A chaque utilisation, englobe les quantités jusqu'à 750 g; Englobe l'utilisation dans un garage à une voiture (34 m³) sous une ventilation courante. ; Englobe l'utilisation dans une pièce de taille 34 m³; Englobe l'exposition jusqu'à 0.03 heures par événement
Mesures de gestion des risques (consommateurs): Aucune mesure particulière de gestion des risques identifiée au-delà des conditions de fonctionnement déjà exposées.

Section 2.2: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit:	La substance est un UVCB complexe. Majoritairement hydrophobe.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Rejet continu
Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées:	Sans objet en l'absence de rejet dans les eaux usées.
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Émissions de combustion limitées par les exigences de contrôles des émissions d'échappement. Émissions de combustion envisagées dans l'évaluation d'exposition régionale. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré.
CR - Pour le compartiment à air:	Numéro CE ... Valeur 265-059-9 ... 1.6E-02 265-078-2 ... 9.8E-05 269-822-7 ... 2.4E-02
CR - Pour le compartiment à eau:	Numéro CE ... Valeur 265-059-9 ... 6.0E-03 265-078-2 ... 7.4E-04 269-822-7 ... 8.5E-02

Section 3 Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale) :	Méthode de bloc hydrocarboné (Petrisk)
Estimation d'exposition et référence à sa source	Non disponible.

Estimation d'exposition et référence à sa source - Consommateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) :	ECETOC TRA consommateur v3
Estimation d'exposition et référence à sa source	Non disponible.

Section 4 Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site.
Santé	Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2122
Nom du produit	Gazole Pêche / Gazole Marine

Section 1: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges (Gasoil sous vide, gasoil hydrocraqué et carburant de distillat (VHGO, Vacuum Gas Oils, Hydrocracked Gas Oils & Distillate Fuels))
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC14, PROC15 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC02 Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 2.2.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations continues ou par lots, y compris le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, le pressage de tablettes, la compression, la granulation, l'extrusion, l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire associées.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2 Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales Avec un risque de génération d'aérosols
Concentration de la substance dans le produit:	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié)
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers:	Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale. Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement. Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Expositions générales (systèmes fermés): Manipuler la substance en système fermé.

Gazole Pêche / Gazole Marine

Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges (Gasoil sous vide, gasoil hydrocraqué et carburant de distillat (VHGO, Vacuum Gas Oils, Hydrocracked Gas Oils & Distillate Fuels))

Expositions générales (systèmes ouverts): Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Processus par lots à températures élevées: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

Échantillonnage dans le procédé: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Transferts Fûts/lots: Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Transferts de vrac: Manipuler la substance en système fermé. Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Opérations de mélangeage (systèmes ouverts): Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Production de préparations ou d'articles par pressage de tablettes, compression, extrusion ou granulation: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Remplissage des fûts et des petits emballages: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Activités de laboratoire: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Manipuler la substance en système fermé.

Section 2.2: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit:	La substance est un UVCB complexe. Majoritairement hydrophobe
Fréquence et durée de l'utilisation:	Rejet continu
Jours d'émission	300 jours par an
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	
Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100
Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM)	1.0E-04
Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM)	Numéro CE ... Valeur 265-059-9 ... 2.9E-06 265-078-2 ... 2.0E-05 269-822-7 ... 1.2E-04
Fraction relâchée dans l'air (après RMM habituels sur site)	Numéro CE ... Valeur 265-059-9 ... 2.5E-03 265-078-2 ... 5.0E-03 269-822-7 ... 1.0E-02
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:	Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments dans l'eau douce. Empêcher tout rejet de la substance non dissoute vers les eaux usées sur site ou les récupérer. Lors du déversement dans l'usine de traitement des eaux usées, aucun traitement des eaux usées sur site n'est exigée.
Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de	0 %
Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de	Numéro CE ... % 265-059-9 ... 87.0 265-078-2 ... 92.6 269-822-7 ... 94.4
Lors du déversement dans l'usine de traitement des eaux usées, fournissez l'efficacité d'élimination des eaux usées sur site exigée de	≥ 0.0%

Gazole Pêche / Gazole Marine

Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges (Gasoil sous vide, gasoil hydrocraqué et carburant de distillat (VHGO, Vacuum Gas Oils, Hydrocracked Gas Oils & Distillate Fuels))

Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:	Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les dépôts devront être incinérés, confinés ou recyclés Sans objet en l'absence de rejet dans les eaux usées.
Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées:	
Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site	Numéro CE ... % 265-059-9 ... 88.2 265-078-2 ... 94.0 269-822-7 ... 94.9
Efficacité totale de l'élimination des eaux usées après les RMM sur site et hors site (usine de traitement municipale)	Numéro CE ... % 265-059-9 ... 88.2 265-078-2 ... 94.0 269-822-7 ... 94.9
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées	Numéro CE ... kg/jour 265-059-9 ... 1.1E+05 265-078-2 ... 1.2E+05 269-822-7 ... 1.1E+05
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site	2000 (m3/d)
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	La récupération et le recyclage externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
CR - Pour le compartiment à air:	Numéro CE ... Valeur 265-059-9 ... 2.1E-01 265-078-2 ... 5.7E-03 269-822-7 ... 2.7E-02
CR - Pour le compartiment à eau:	Numéro CE ... Valeur 265-059-9 ... 9.1E-01 265-078-2 ... 8.1E-01 269-822-7 ... 9.1E-01

Section 3: Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement	
Évaluation de l'exposition (environnementale) :	Méthode de bloc hydrocarboné (Petrorisk)
Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs	
Évaluation de l'exposition (humaine) :	Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
Santé	Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Gazole Pêche / Gazole Marine	Formulation et (ré)emballage des substances et des mélanges (Gasoil sous vide, gasoil hydrocraqué et carburant de distillat (VHGO, Vacuum Gas Oils, Hydrocracked Gas Oils & Distillate Fuels))
-------------------------------------	---

Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2122
Nom du produit	Gazole Pêche / Gazole Marine

Section 1: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Utiliser dans des carburants (Gasoil sous vide, gasoil hydrocraqué et carburant de distillat (VHGO, Vacuum Gas Oils, Hydrocracked Gas Oils & Distillate Fuels)) - Industriel
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utiliser dans des carburants - Industriel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC08a, PROC08b, PROC16 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC07 Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 7.12a.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additifs pour carburant et composants additifs) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance de l'équipement et le traitement des déchets.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2 Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales Avec un risque de génération d'aérosols
Concentration de la substance dans le produit:	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié)
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers:	Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale. Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement. Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Transferts de vrac: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Transferts Fûts/lots: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Gazole Pêche / Gazole Marine

Utiliser dans des carburants (Gasoil sous vide, gasoil hydrocraqué et carburant de distillat (VHGO, Vacuum Gas Oils, Hydrocracked Gas Oils & Distillate Fuels)) - Industriel

Utiliser dans des carburants Systèmes fermés: Aucune autre mesure spécifique identifiée.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Manipuler la substance en système fermé.

Section 2.2: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit: La substance est un UVCB complexe. Majoritairement hydrophobe

Fréquence et durée de l'utilisation: Rejet continu

Jours d'émission
Numéro CE ... jours par an
265-059-9 ... 300
265-078-2 ... 20
269-822-7 ... 300

Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:

Facteur de dilution local dans l'eau douce 10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer 100
Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 5.0E-03
Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM) 0.0
Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM)

Numéro CE ... Valeur
265-059-9 ... 1.8E-07
265-078-2 ... 1.0E-05
269-822-7 ... 2.4E-06

Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet: Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.

Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol: Le risque d'exposition environnementale concerne les sédiments dans l'eau douce.

Lors du déversement dans l'usine de traitement des eaux usées, aucun traitement des eaux usées sur site n'est exigée.

Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de 95 %

Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de
Numéro CE ... %
265-059-9 ... 87.0
265-078-2 ... 16.5
269-822-7 ... 94.4

Lors du déversement dans l'usine de traitement des eaux usées, fournissez l'efficacité d'élimination des eaux usées sur site exigée de $\geq 0.0\%$

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site: Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les dépôts devront être incinérés, confinés ou recyclés Sans objet en l'absence de rejet dans les eaux usées.

Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées:

Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site
Numéro CE ... %
265-059-9 ... 88.2
265-078-2 ... 94.0
269-822-7 ... 94.9

Efficacité totale de l'élimination des eaux usées après les RMM sur site et hors site (usine de traitement municipale)
Numéro CE ... %
265-059-9 ... 88.2
265-078-2 ... 94.0
269-822-7 ... 94.9

Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées
Numéro CE ... kg/jour
265-059-9 ... 1.8E+06
265-078-2 ... 2.5E+05
269-822-7 ... 5.5E+06

Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site 2000 (m3/d)

Gazole Pêche / Gazole Marine

Utiliser dans des carburants (Gasoil sous vide, gasoil hydrocraqué et carburant de distillat (VHGO, Vacuum Gas Oils, Hydrocracked Gas Oils & Distillate Fuels)) - Industriel

Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:

Émissions de combustion limitées par les exigences de contrôles des émissions d'échappement. Émissions de combustion envisagées dans l'évaluation d'exposition régionale. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.

Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:

Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré.

CR - Pour le compartiment à air:

Numéro CE ... Valeur
265-059-9 ... 2.2E-01
265-078-2 ... 9.7E-05
269-822-7 ... 2.8E-02

CR - Pour le compartiment à eau:

Numéro CE ... Valeur
265-059-9 ... 9.1E-01
265-078-2 ... 7.2E-02
269-822-7 ... 9.1E-01

Section 3: Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale) :

Méthode de bloc hydrocarboné (Petrorisk)

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) :

Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement

Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.

Santé

Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.

Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent.

Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	Mélange
Code	SFR2122
Nom du produit	Gazole Pêche / Gazole Marine

Section 1: Titre

Titre court du scénario d'exposition	Utiliser dans des carburants (Gasoil sous vide, gasoil hydrocraqué et carburant de distillat (VHGO, Vacuum Gas Oils, Hydrocracked Gas Oils & Distillate Fuels)) - Professionnel
Liste des descripteurs d'utilisation	Nom de l'utilisation identifiée: Utiliser dans des carburants - Professionnel Catégorie de procédé: PROC01, PROC02, PROC03, PROC08a, PROC08b, PROC16 Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation: Non. Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement: ERC09a, ERC09b Catégorie spécifique de rejet dans l'environnement: ESVOC SpERC 9.12b.v1

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	Couvre l'utilisation en tant que carburant (ou additifs pour carburant et composants additifs) et inclut les activités associées à son transfert, son utilisation, la maintenance de l'équipement et le traitement des déchets.
Méthode d'évaluation	Voir la section 3

Section 2 Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Section 2.1 Contrôle de l'exposition des travailleurs

Caractéristiques du produit:

État physique:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales Avec un risque de génération d'aérosols
Concentration de la substance dans le produit:	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Fréquence et durée de l'utilisation:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié)
Autres conditions affectant l'exposition des ouvriers:	Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas de plus de 20 °C la température ambiante. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle est mis en place

Scénarios contributifs: Conditions de fonctionnement et mesures de gestion des risques

Mesures générales applicables à toutes les activités: Contrôler toute exposition potentielle en utilisant des mesures comme les systèmes confinés ou fermés, des installations correctement conçues et entretenues et un bon niveau de ventilation générale. Drainer les systèmes et les circuits de transfert avant de rompre le confinement. Vidanger et rincer l'équipement avant la maintenance lorsque cela est possible.

En cas d'exposition potentielle : vérifier que le personnel compétent est informé de la nature de l'exposition et a les connaissances de base pour minimiser les expositions ; vérifier qu'un équipement de protection individuelle adapté est disponible ; nettoyer les déversements et éliminer les déchets conformément aux exigences réglementaires ; surveiller l'efficacité des mesures de contrôle ; envisager une surveillance sanitaire ; identifier et appliquer des actions correctives.

Mesures générales (irritants cutanés): Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel.

Transferts de vrac: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Transferts Fûts/lots: Utiliser des pompes à tambour ou verser précautionneusement depuis les récipients. Porter des

Gazole Pêche / Gazole Marine

Utiliser dans des carburants (Gasoil sous vide, gasoil hydrocraqué et carburant de distillat (VHGO, Vacuum Gas Oils, Hydrocracked Gas Oils & Distillate Fuels)) - Professionnel

gants adaptés homologués EN 374.

Ravitaillement en carburant: Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Utiliser dans des carburants (Systèmes fermés): Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure). ou Vérifier que l'opération est mise en œuvre en extérieur.

Nettoyage et maintenance des équipements: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation « de base » des employés.

Stockage: Stocker la substance en système fermé.

Section 2.2: Contrôle de l'exposition environnementale

Caractéristiques du produit:	La substance est un UVCB complexe. Majoritairement hydrophobe
Fréquence et durée de l'utilisation:	Rejet continu
Jours d'émission	365 jours par an
Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques:	
Facteur de dilution local dans l'eau douce	10
Facteur de dilution local dans l'eau de mer	100
Rejet d'une fraction dans l'air depuis le procédé (rejet initial avant RMM)	Numéro CE ... Valeur 265-059-9 ... 1.0E-04 265-078-2 ... 1.0E-04 269-822-7 ... 1.0E-03
Rejet d'une fraction dans le sol depuis le procédé (rejet initial avant RMM)	1.0E-05
Rejet d'une fraction dans les eaux usées depuis le procédé (rejet initial avant RMM)	1.0E-05
Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet:	Les pratiques courantes varient en fonction des sites ; de ce fait, des estimations conservatives des émissions liées au procédé sont utilisées.
Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol:	Numéro CE 265-059-9: Le risque d'exposition environnementale concerne les humains par exposition indirecte (principalement ingestion). Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire. Numéro CE 265-078-2: Le risque d'exposition environnementale concerne l'eau douce. Aucun traitement des eaux usées n'est obligatoire. Numéro CE 269-822-7: Le risque d'exposition environnementale concerne l'eau douce. Lors du déversement dans l'usine de traitement des eaux usées, aucun traitement des eaux usées sur site n'est exigée.
Traiter les émissions dans l'air pour atteindre un rendement d'épuration typique de	Non applicable.
Traiter les eaux usées sur site (avant rejet dans le milieu récepteur) pour atteindre le rendement d'épuration requis de	Numéro CE ... ≥% 265-059-9 ... 0.0 265-078-2 ... 0.0 269-822-7 ... 34.3
Lors du déversement dans l'usine de traitement des eaux usées, fournissez l'efficacité d'élimination des eaux usées sur site exigée de	0.0 %
Mesures organisationnelles pour empêcher/ limiter le rejet du site:	Ne pas répandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les dépôts devront être incinérés, confinés ou recyclés Sans objet en l'absence de rejet dans les eaux usées.
Conditions et mesures ayant trait aux usines de traitement des eaux usées:	
Estimation de l'élimination de la substance des eaux usées par traitement des eaux usées sur site	Numéro CE ... % 265-059-9 ... 88.2 265-078-2 ... 94.0 269-822-7 ... 94.9

Gazole Pêche / Gazole Marine

Utiliser dans des carburants (Gasoil sous vide, gasoil hydrocraqué et carburant de distillat (VHGO, Vacuum Gas Oils, Hydrocracked Gas Oils & Distillate Fuels)) - Professionnel

Efficacité totale de l'élimination des eaux usées après les RMM sur site et hors site (usine de traitement municipale)	Numéro CE ... % 265-059-9 ... 88.2 265-078-2 ... 94.0 269-822-7 ... 94.9
Tonnage maximal autorisé du site (MSafe) basé sur les rejets après l'élimination totale par épuration des eaux usées	Numéro CE ... kg/jour 265-059-9 ... 2.9E+03 265-078-2 ... 6.1E+04 269-822-7 ... 1.2E+05
Débit supposé de l'usine de traitement des eaux usées sur site	2000 (m3/d)
Conditions et mesures liées au traitement externe des déchets à éliminer:	Émissions de combustion limitées par les exigences de contrôles des émissions d'échappement. Émissions de combustion envisagées dans l'évaluation d'exposition régionale. Le traitement et l'élimination externes des déchets doivent se conformer aux réglementations locales et/ou nationales en vigueur.
Conditions et mesures liées à la récupération externe des déchets:	Cette substance est consommée pendant l'utilisation. Aucun déchet de la substance n'est généré.
CR - Pour le compartiment à air:	Numéro CE ... Valeur 265-059-9 ... 1.6E-02 265-078-2 ... 1.6E-04 269-822-7 ... 2.4E-02
CR - Pour le compartiment à eau:	Numéro CE ... Valeur 265-059-9 ... 4.2E-03 265-078-2 ... 8.1E-04 269-822-7 ... 7.5E-02

Section 3: Estimation d'exposition et référence à sa source

Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement

Évaluation de l'exposition (environnementale) : Méthode de bloc hydrocarboné (Petrorisk)

Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs

Évaluation de l'exposition (humaine) : Le logiciel ECETOC TRA a été utilisé pour estimer les expositions au poste de travail, à moins que le contraire ne soit précisé.

Section 4: Directives de vérification de respect du scénario d'exposition

Environnement	Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Le rendement d'épuration des eaux usées requis peut être obtenu par des technologies sur site/ hors site, seules ou combinées. Le rendement d'épuration dans l'air requis peut être obtenu par des technologies sur site, seules ou combinées. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle.
Santé	Les expositions prévues ne devraient pas dépasser les DN(M)EL lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées. Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Les données de danger disponible ne permettent pas la dérivation d'une DNEL pour les effets irritants cutanés. Les données de danger disponible permettent la dérivation d'une DNEL pour d'autres effets sur la santé. Mesures de gestion des risques basées sur une caractérisation des risques qualitative.

Gazole Pêche / Gazole Marine

Utiliser dans des carburants (Gasoil sous vide, gasoil hydrocraqué et carburant de distillat (VHGO, Vacuum Gas Oils, Hydrocracked Gas Oils & Distillate Fuels)) - Professionnel

